



Mesurer le sans-abrisme en Europe

Le sans-abrisme et la privation de logement existent dans tous les pays européens et cependant, les statistiques officielles en la matière sont encore peu nombreuses, et, qui plus est, rarement comparables entre les pays. L'absence de données claires sur l'ampleur du sans-abrisme rend d'autant plus difficile la compréhension de la nature et des causes de ce phénomène et des actions nécessaires pour le combattre.

Cette étude, commandée en décembre 2005, par la direction générale de l'emploi et des affaires sociales de la Commission européenne fait suite aux recommandations de l'étude réalisée en 2003 par l'institut statistique français INSEE (l'Institut national de la statistique et des études économiques) pour le compte d'Eurostat. Ce rapport fournit des outils utiles pour améliorer la compréhension du sans-abrisme et de la privation de logement.

Le rapport contribue au débat sur le sans-abrisme, et ce à différents niveaux :

- les définitions du sans-abrisme et des situations de vie
- la gestion de la collecte de données sur le sans-abrisme
- les stratégies pour la collecte de données
- la recherche d'indicateurs sur le sans-abrisme et l'exclusion du logement

L'étude adopte une approche plus technique pour identifier les méthodes et les pratiques visant à développer la base d'information nécessaire pour mesurer le sans-abrisme et la privation de logement. Elle entend, en particulier, identifier comment les données collectées par les prestataires de services sur leurs clients peuvent être utilisées à des fins stratégiques et politiques. Elle se concentre surtout sur les données émanant des fournisseurs de services aux sans-abri, en tant que technique de mesure. Le développement de procédures et de méthodologies nécessaires à cette fin incluent essentiellement :

- la définition des situations de vie et du sans-abrisme
- la classification des organismes proposant des services à la population des sans-abri, telle que celle-ci a été définie
- l'élaboration d'un répertoire ou d'une base de données de ces services
- la collecte et la compilation des données issues des systèmes d'enregistrement des clients utilisés par les prestataires de services
- la réalisation d'enquêtes par sondage chez les utilisateurs de services en vue d'une meilleure compréhension du phénomène du sans-abrisme

I Pourquoi mesurer le sans-abrisme ?

Les stratégies visant à prévenir et à réduire le sans-abrisme doivent se fonder sur des données factuelles. Les stratégies visant à combattre ce phénomène doivent avoir pour but :

- de prévenir le sans-abrisme
- de réduire la durée du sans-abrisme
- de pérenniser les résultats en matière de relogement.

Les stratégies et politiques de lutte contre le sans-abrisme doivent donc comporter :

- un volet axé sur l'offre de logements abordables, associé à
- un soutien approprié.

La compréhension du processus qui conduit au sans-abrisme et l'intégration de la prévention dans les politiques demandent des mesures différentes du sans-abrisme. D'où la nécessité de se procurer et de

Il s'avère important d'élaborer des mesures concernant :

- le décompte du nombre et le profil des sans-abri à un moment donné (le chiffre « point dans le temps »)
- le flux des personnes sans-abri entrant et sortant des services (données de « flux »)
- la prévalence du sans-abrisme dans le temps pour divers lieux et diverses communautés



Mesurer le sans-abrisme en Europe

rassembler des informations provenant de sources diverses et aboutissant à différents types de mesures.

2 Délimiter le sans-abrisme en vue de la collecte de données

Pour être fiable, toute collecte d'information doit reposer sur une définition bien détaillée du concept de sans-abrisme, qui ne stigmatise pas les victimes de ce phénomène et ne les relègue pas dans un ghetto statistique. L'approche préconisée dans ce rapport – que mesure-t-on – tient compte des problèmes sous-jacents de concept et de mesure. Trois questions clés sont ici examinées :

- Comment définir les différentes situations de vie de ces personnes?
- Comment définir de manière cohérente le sans-abrisme ?
- Comment déterminer quelles sont les données qui doivent être collectées ?

Lieux

Pour essayer de répondre à la première question, l'étude identifie diverses typologies pour les sans-abri, basées sur leur situation de vie. L'objectif est d'identifier une typologie générique large des situations de vie pouvant être mise en rapport avec différentes sources de collecte de données et avec une définition du sans-abrisme et de l'exclusion du logement.

Le cadre juridique de la résidence dans une structure ou un bâtiment, peut généralement être réduit à quatre grandes dimensions :

- L'aspect physique (l'espace physique occupé et les différents types d'hébergement)
- l'occupation (qui concerne le ménage qui a un droit d'occupation)
- la durée (la période d'occupation, qui pourra être temporaire ou permanente)
- l'aspect juridique (les conditions juridiques et les droits à l'occupation, à la propriété ou à la location).

Le rapport harmonise ces aspects et ces diverses approches en proposant une définition résumée des situations de vie, adaptée des Recommandations (2006) de la Conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des habitations de l'an 2010.

• UNITÉS D'HABITATION :	A. LOGEMENTS CONVENTIONNELS OCCUPÉS B. UNITÉS DE LOGEMENT NON CONVENTIONNELLES (PAR EX. LES UNITÉS D'HABITATION MOBILES ET AUTRES UNITÉS D'HABITATION NON DESTINÉES AU LOGEMENT)
• LOCAUX D'HABITATION COLLECTIFS:	A. LES INSTITUTIONS (PAR EX. PRISONS, CENTRES DE SOINS DE SANTÉ, INST. RELIGIEUSES) B. NON INSTITUTIONNELS (PAR EXEMPLE LES HÔTELS ET LES FOYERS D'ACCUEIL)
• AUTRES SITUATIONS DE VIE :	ESPACES PUBLICS/RUES

Personnes

L'absence de données comparables sur le sans-abrisme et l'exclusion au logement tient, en partie, à l'utilisation de définitions différentes, aussi bien d'un pays à l'autre que d'un ministère à l'autre dans un même pays. La difficulté à élaborer une définition du sans-abrisme s'explique en partie par le fait que les causes sous-jacentes du phénomène de sans-abrisme peuvent être liées à un large éventail de facteurs structurels, institutionnels, relationnels et personnels. D'où les multiples facettes de la nature du sans-abrisme et des personnes qui en sont victimes. La difficulté à comprendre cette problématique tient au fait que certaines de ses composantes sont plus visibles que d'autres, et que les personnes entrent ou sortent de cette situation au fil du temps, alors que les mesures sont habituellement effectuées à un moment donné.

En raison de ces facteurs, des catégories de situations de vie différentes peuvent être considérées comme relevant du sans-abrisme. La première catégorie

concerne les personnes visiblement ou durablement sans-abri (par exemple les gens qui vivent dans la rue). La seconde catégorie inclut d'autres groupes qui sont clairement sans domicile (par exemple les personnes qui séjournent dans des centres d'hébergement d'urgence ou les personnes qui vivent dans un logement temporaire). La troisième catégorie regroupe les personnes, qui, dans certains pays, sont définies comme appartenant à la population des sans-abri, tandis que d'autres pays les considèrent comme des personnes « à risque de sans-abrisme » (les personnes sur le point de quitter des institutions et qui n'ont pas d'autre endroit où aller, ou les personnes vivant en institution faute de soutien ou d'autre logement). La quatrième catégorie inclut les personnes en précarité de logement, c'est-à-dire qui vivent dans des logements ne se prêtant pas à une habitation normale ou permanente. Enfin, la cinquième catégorie regroupe les personnes vivant, à titre temporaire, dans des logements conventionnels ne constituant pas leur lieu de résidence habituel, et qui n'ont pas d'autre endroit où aller.

Catégorie opérationnelle	Situation de vie	Définition
1 Personnes vivant dans la rue	1 Espace public /en plein air	Personnes vivant dans la rue ou dans un espace public et sans toit pouvant être défini comme un local d'habitation
2 Personnes vivant dans un hébergement d'urgence	2 Asiles de nuit	Personnes n'ayant pas de lieu de résidence fixe et qui changent donc souvent de type de logement
3 Personnes vivant dans des centres d'hébergement pour sans-abri	3 Centres pour sans-abri 4 Logement temporaire 5 Logement de transition subventionné 6 Refuge pour femmes ou autre refuge	Lorsque la période d'occupation est inférieure à un an ¹
4 Personnes vivant dans des institutions	7 Institutions de soins de santé 8 Prison	Personnes qui y vivent plus longtemps que nécessaire faute de logement Aucun logement disponible avant la libération
5 Personnes ne vivant pas dans des logements conventionnels en raison de l'absence de logement	9 Mobile-homes 10 Bâtiment non-conventionnels 11 Structure temporaire	Lorsque le logement est utilisé faute de logement conventionnel et qu'il ne s'agit pas du lieu de résidence habituel de la personne
6 Les sans-abri vivant temporairement dans des logements conventionnels, dans la famille ou chez des amis (faute de logement disponible)	12 Logement conventionnel n'étant pas le lieu habituel de résidence de la personne	Lorsque le logement est utilisé faute d'autre logement et qu'il ne s'agit pas du lieu de résidence habituel de la personne

Services

C'est sur la base de cette définition du sans-abrisme qu'il faudra décider des types de données à collecter sur ce phénomène. Bien que le rapport traite des questions de gestion de l'information pour toutes les catégories, il se concentre surtout sur les méthodologies de collecte et de gestion des informations relatives aux personnes appartenant aux catégories opérationnelles 2 et 3 de cette typologie.

À cette fin, le rapport examine quels sont les services pouvant être considérés comme des services pour sans-abri, et si tous les bénéficiaires desdits services (logement et/ou soutien) sont effectivement sans logis. Le rapport se penche sur différentes classifications de services élaborées dans certains pays pour divers objectifs (par exemple développement de répertoires et de bases de données, réalisation d'études, classifications à des fins administratives, légales ou réglementaires). L'étude fait ainsi apparaître un large éventail de types de services :

- **Hébergement pour sans-abri** (par ex. asiles d'urgence, asiles temporaires, logement subventionné ou de transition)
- **Services non résidentiels pour les sans-abri** (par ex. services de proximité, centres de jour, services de conseil, « restos du cœur », etc.)
- **Logements pour d'autres groupes de clients susceptibles d'être utilisés par des sans-abri** (par exemple les hôtels, les « bed and breakfast », les services de soutien spécialisé et d'hébergement pour les personnes présentant des problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie ou de santé mentale)
- **Services publics pour la population générale susceptibles d'être utilisés par les sans-abri** (par exemple les services de conseil, les services municipaux, les services sociaux et de soins de santé)
- **Services de soutien spécialisés pour d'autres groupes de clients susceptibles d'être utilisés par des sans-abri** (par exemple les services de conseils, les centres de désintoxication)

¹ Cette période d'un an est choisie à des fins de cohérence avec les recommandations pour le recensement de la conférence des statisticiens européens de juillet 2006.

Mesurer le sans-abrisme en Europe

Le rapport cartographie les services de logement sur la base de la classification des situations de vie décrite ci-dessus. Il identifie trois grandes situations de vie se prêtant à la collecte de données sur la base des registres de clients:

- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence
- Les personnes vivant dans des centres d'accueil ou autre type d'hébergement dont la durée prévue du séjour est inférieure à un an
- Les personnes victimes de violence domestique hébergées dans des centres d'accueil

Dans certains pays, les questions de différenciation entre logement d'urgence, logement temporaire, logement de transition et logement permanent subventionné sont inévitables. L'accès et le système d'orientation, le soutien, la durée de l'hébergement et d'autres critères ont été identifiés comme étant utiles à des fins de classification et de délimitation.

Cette définition des services est importante, non seulement pour orienter le développement de bases de données de services, mais aussi pour déterminer les populations couvertes par la définition harmonisée du sans-abrisme. Enfin, il restera toujours une frange de sans-abri qui n'entrera jamais en contact avec aucun de ces services. Les enquêtes et les décomptes de sans-abri dans les rues constituent dès lors la seule méthode fiable permettant de dégager des informations statistiques à leur sujet.

3 Comment mesurer le sans-abrisme

Après avoir défini ce qu'il convient de mesurer, le rapport s'intéresse, dans sa troisième partie, à la question : « comment mesurer » le sans-abrisme. Ses auteurs ont identifié différentes sources d'informations à travers l'Europe permettant de recueillir des données sur les catégories incluses dans la définition du sans-abrisme. Les données relatives aux personnes qui vivent dans des hébergements d'urgence ou dans des centres pour sans-abri sont reprises dans les systèmes d'enregistrement des clients – et il s'agit précisément de l'objet de cette étude. Les données administratives sont utilisées pour recueillir des informations sur les personnes vivant en institution. Les enquêtes sont utilisées pour obtenir des informations sur les personnes qui vivent dans la rue et sur celles qui, faute de logement, sont provisoirement hébergées par des proches ou des amis. Enfin, le recensement peut donner des informations sur les personnes vivant dans des logements non conventionnels (s'il s'agit de leur résidence habituelle) et, dans certains pays, sur les personnes vivant temporairement chez des proches ou des amis.

Le rapport présente un aperçu de la façon dont sont utilisées les quatre principales sources de données sur le sans-abrisme, et examine ensuite de manière plus détaillée les méthodologies permettant de mieux exploiter les registres de clients tenus par les prestataires de services.

Les quatre principales sources de données sur le sans-abrisme

- Les registres de clients
- Les enquêtes sur le sans-abrisme
- Les données administratives
- Les recensements et les enquêtes sur les ménages

Méthodes pour gérer un répertoire/une base de données de services en faveur des sans-abri

Étant donné que notre rapport met en évidence que les prestataires de services fournissent des données sur les sans-abri par le biais de leurs registres de clients, la première étape consiste à examiner comment identifier ces services. En d'autres termes, le nombre et le type de services existants peuvent-ils déjà nous renseigner sur l'ampleur du phénomène?

La proposition de classification des organisations de services aux sans-abri fournit une première base pour la création d'une base de données des services. Une telle base s'avère essentielle pour identifier les services susceptibles de fournir des informations issues des registres de clients et fournir un cadre d'échantillon pour les enquêtes.

Des informations détaillées et mises à jour sur les services fournissent également des données de capacité de base sur le nombre de lits d'urgence et autres hébergements. Cependant, il convient de tenir compte du « paradoxe du fournisseur de service ». En effet, les pays disposant d'une importante offre de services pour les sans-abri semblent parfois compter un nombre plus élevé de sans-abri car l'existence de tels services facilite la comptabilisation des clients sans-abri.

Les recherches menées aux fins du présent rapport ont mis en évidence un large éventail de bases de données/répertoires de services pour sans-abri au sein de l'UE. Il s'agit, pour la plupart, de répertoires pour l'orientation des sans-abri. Certains registres ont été créés en vue de la réalisation d'études et d'autres ont été financés par le secteur public. Ces registres ont été publiés par le gouvernement national ou régional, des municipalités, ou encore des ONG. Même si certaines banques de données ont une couverture nationale, la plupart ne couvrent que des grandes villes ou des entités géographiques plus petites.

D'une manière générale, l'existence de ces ressources démontre qu'il est parfaitement possible de créer à l'avenir de nouveaux répertoires et bases de données et atteste en même temps de la présence d'une expertise substantielle dans ce domaine. Le rapport décrit une procédure pour l'élaboration de répertoires/bases de données de services qui couvrent la gestion, les technologies de l'information, les coûts et les questions de mise en œuvre.

Cette procédure se fonde sur une série recommandée minimale de données clés ou de "niveau 1", l'objectif étant d'assurer l'existence de données standard de qualité qui couvrent l'organisation, les clients et les services.

Il est possible de gérer une base de données pour un coût relativement faible. En effet, être à même de mesurer le sans-abrisme et dégager des informations précieuses pour aider les sans-abri à bénéficier de services adaptés présente de réels avantages. L'utilisation d'une approche échelonnée par étapes (c'est-à-dire qui accorde la priorité au développement de bases de données pour les capitales et autres grandes villes et conurbations) peut faciliter l'extraction de groupes de données nationaux exigeant la mise en oeuvre de ressources plus importantes.

Registres de clients et systèmes d'enregistrement

Afin d'identifier la structure et le contenu des systèmes existants d'enregistrement des clients, le rapport en a étudié un certain nombre parmi ceux utilisés dans neuf pays. Il a examiné comment ces systèmes ont été mis au point, gérés et alimentés. Et il finit par conclure que ces systèmes sont déjà en mesure de fournir de très nombreuses données sur le nombre et les caractéristiques des personnes sans-abri.

Le rapport s'intéresse également à la mise en oeuvre des systèmes d'enregistrement des clients, y compris les coûts, ainsi que les phases nécessaires de planification en concertation avec les prestataires de services, le développement du système et sa gestion en continu, le suivi de son utilisation, le nettoyage des données et la publication de rapports sur ces données.

Le rapport propose des méthodologies visant à aider les autorités nationales à compiler et rassembler les données figurant dans les registres, y compris l'examen du développement, de la gestion, ainsi que des questions informatiques et de ressources. Ces aspects incluent:

- La responsabilité pour le développement des systèmes
- Les services couverts par les systèmes
- Les possibilités de développement de systèmes-logiciels
- La fonctionnalité des systèmes
- La protection des données
- L'assurance de la qualité des données
- L'analyse des données et le reporting
- La mise en oeuvre
- Les finances, les ressources et la budgétisation

Cette analyse a montré que tous les systèmes identifiés respectaient les exigences nationales en matière de protection des données, ce qui est d'une importance capitale pour la protection des données sensibles relatives aux clients. Il est également essentiel de préserver la qualité des données relatives aux clients.

Le développement de nouveaux systèmes de registres de clients, par service et zone géographique, pourrait permettre d'améliorer considérablement la quantité et la qualité des données sur le sans-abrisme.

Des variables standard pour les registres

Afin d'aider à comprendre quelles données sur le sans-abrisme sont nécessaires, le rapport examine le type de données déjà collectées dans les registres de clients et si les données de base ont été collectées en utilisant les définitions standard.

Le rapport propose une série de variables pouvant être extraites des systèmes d'enregistrement des clients afin de décrire, de manière standardisée, l'importance et le profil des personnes sans-abri ayant recours aux services. Il est nécessaire d'harmoniser la définition de variables clés pour pouvoir les utiliser à des fins comparatives à l'échelon national et à l'échelon de l'UE. Ces variables standard peuvent également être utilisées, le cas échéant, pour recueillir des informations comparables à partir d'enquêtes et d'autres méthodologies.

Pour établir la série de données clés minimales recommandée, les auteurs du rapport ont passé en revue les données collectées dans les systèmes existants. Ces variables clés ont été sélectionnées en raison de leur importance et de leur utilité en termes de données, de la facilité relative à les définir, de leur usage déjà fort répandu et de la facilité de mise en oeuvre et de collecte.

- Caractéristiques démographiques (âge et sexe)
- Nationalité et pays d'origine des immigrés
- Composition des ménages de sans-abri
- Situation concernant le logement (juste avant le recours aux services et au moment de la collecte de données)
- Durée de la situation (actuelle) d'absence de logement
- Raisons de la (dernière) période de sans-abrisme

Le rapport propose ensuite une série de variables auxiliaires dont la définition est plus difficile, et qui ne sont pas toujours perçues comme étant essentielles pour mesurer l'ampleur du phénomène de sans-abrisme. Ces variables peuvent dès lors être considérées comme facultatives pour la mesure. Elles couvrent des caractéristiques économiques (par exemple l'activité exercée et la principale source de revenu), les niveaux d'instruction et les besoins/problèmes faisant l'objet du soutien (par exemple les problèmes de santé physique et/ou mentale, la dépendance, les difficultés financières). Dans la mesure du possible, ces variables auxiliaires suivent les recommandations pour le recensement de 2010 en ce qui concerne la définition des attributs.

Enfin, les données relatives à l'offre de services et aux résultats ont été examinées sans pour autant être intégrées aux variables standard minimales recommandées. En effet, ce type de données s'avèrent plus difficiles à harmoniser, malgré leur importance, tant pour les fournisseurs de services que pour les organismes de financement et les responsables politiques.

Enquêtes

L'étude met essentiellement l'accent sur l'efficacité des systèmes d'enregistrement des clients, en tant que méthode de collecte continue de données émanant des services d'aide aux sans-abri. Toutefois, il ne fait aucun doute que les enquêtes jouent aussi un rôle utile dans les mesures. Elles constituent en effet un aspect essentiel de la stratégie, surtout à court et à moyen terme, et peuvent être utilisées en association avec d'autres données d'administration et d'enregistrement et des données de recensement ou sur la population générale. Dans un certain nombre de situations, les enquêtes sont même une méthode nécessaire de collecte de données

- Pour les personnes qui ne font pas appel aux services pour les sans-abri (par ex. les personnes vivant dans la rue, les personnes vivant chez des amis ou des proches);
- Lorsqu'on souhaite obtenir des informations plus détaillées auprès des utilisateurs de services.

Le rapport se penche aussi bien sur les enquêtes réalisées directement auprès des sans-abri (y compris le décompte des sans-abri dans les rues) que sur les enquêtes de collecte de données réalisées au sein d'organisations proposant leurs services aux sans-abri.

Le rapport identifie les avantages et les désavantages des enquêtes. Il explore également certains aspects méthodologiques de la mesure du sans-abrisme par ce moyen. Citons ici la nécessité d'un répertoire détaillé de services et d'un échantillon représentatif, obtenu, de la façon la moins coûteuse par le biais d'une enquête réalisée par des prestataires de services ou par le biais d'une enquête directe - plus coûteuse - menée auprès des sans-abri. Un calendrier et l'utilisation d'identifiants uniques pour minimiser les doublons apparaissent également nécessaires. L'utilisation de variables clés standard est également essentielle pour permettre une comparaison des données dans le temps, sur des études répétées et entre études différentes.

4 Statistiques et indicateurs

Trois mesures distinctes du sans-abrisme peuvent être décrites : « Point dans le temps », « Flux » et « Prévalence ». Ces trois types de mesures remplissent des objectifs stratégiques différents, d'où leur utilité : ainsi, le chiffre « point dans le temps » s'avère utile pour la mesure de l'accueil d'urgence, les données « prévalence » aident quant à elle à évaluer la nécessité de mettre en place des services de soutien. Quant aux informations portant sur les flux, elles facilitent l'évaluation de stratégies de prévention.

D'autres questions ont été identifiées, entre autres si "l'unité de mesure" concerne des personnes sans-abri ou des ménages, ou encore des couples et des familles, et à quel moment la mesure est effectuée (à savoir au moment du premier recours au service, et, de préférence, la date et la nature de la sortie du service).

Les questions relatives aux statistiques de l'offre et des utilisateurs sont aussi examinées. Les données relatives à l'hébergement figurant dans un répertoire de services peuvent mesurer l'offre de deux façons :

- Le nombre total de lits
- Le taux d'occupation moyen de prévalence.

Les registres de clients qui utilisent des identifiants uniques pour les clients peuvent également identifier le nombre d'épisodes récurrents d'utilisation du service sur une période donnée. Si les données d'entrée et de sortie des services sont reprises, il peut être possible de calculer le nombre d'utilisateurs des services ou le taux d'occupation à une date donnée, ainsi que le flux ou la rotation des bénéficiaires dans le service. La durée moyenne du séjour peut alors aussi être calculée.

Le rapport présente un modèle simplifié du système de sans-abrisme afin d'identifier les méthodes permettant de mesurer les flux de bénéficiaires dans le système. Le rapport parle ici de parcours des individus vers le sans-abrisme, de la nature du système de sans-abrisme (c'est-à-dire les personnes qui utilisent les services aux sans-abri et celles qui n'y ont pas recours) et les données du secteur du sans-abrisme (par exemple vers un logement permanent ou un logement subventionné ou le retour à la vie institutionnelle). En ce qui concerne le secteur des services de logement pour les sans-abri, trois grands indicateurs systémiques peuvent être identifiés : le nombre de personnes utilisant le système, le flux de personnes dans le système et la durée de leur séjour dans le système. Le rapport présente certains scénarios décrivant l'état de ces indicateurs dans des situations où le sans-abrisme augmente ou reste stable par rapport à la capacité du système à reloger les individus.



Enfin, le rapport indique que l'utilisation des systèmes de registre de clients pour l'enregistrement en continu des variables clés dans le temps (par exemple en termes d'âge, de sexe, de nationalité, de type de ménage, de logement précédent et de raisons du sans-abrisme) permet de dégager des données sur les profils et les tendances quant à l'évolution des caractéristiques dans le temps. Ce type de données peut ensuite faire l'objet d'un dépouillement détaillé en vue de la production de statistiques à des fins diverses.

5 Stratégie et responsabilité des autorités nationales en matière de collecte des données

Chaque chapitre du rapport se concentre sur un aspect particulier de la mesure et inclut un éventail de propositions spécifiques. Toutefois, au moment de résumer la méthodologie de collecte d'information utilisée par les prestataires de services en vue de son analyse, le rapport formule une série de recommandations globales permettant aux autorités nationales d'améliorer leur capacité à collecter des données:

RECOMMANDATIONS À L'ATTENTION DES AUTORITÉS NATIONALES

1. Préparer une stratégie d'information pour le suivi du sans-abrisme développée en concertation avec tous les ministères et acteurs compétents
2. Identifier (ou établir) un mécanisme ou une agence de coordination pour la collecte de données sur le sans-abrisme
3. Adopter la définition harmonisée des situations de vie et du sans-abrisme proposée par le rapport comme cadre de base pour la collecte de données.
4. Adopter la série de variables clés standard proposée par le rapport ainsi que leur définition comme série de base de variables à utiliser pour la collecte de données.
5. Adopter une définition nationale des services aux sans-abri
6. Créer et gérer un répertoire/une base de donnée de services en faveur des sans-abri
7. Veiller à ce que l'aide financière aux prestataires de services aux sans-abri impose la fourniture de données de base anonymes sur les clients et, si nécessaire, prévoir un financement pour que cela soit le cas.
8. Mettre en place une stratégie de collecte de données à partir des systèmes d'enregistrement des clients des prestataires de services
9. Garantir la valeur ajoutée de la collecte de données pour les services et les personnes sans-abri

LE RAPPORT FORMULE ÉGALEMENT UNE SÉRIE DE RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES D'ACTION À L'ÉCHELON EUROPÉEN À L'ATTENTION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE:

1. Encourager les Etats membres à développer, dans le cadre de la méthode ouverte de coordination pour la protection sociale et l'inclusion sociale, des stratégies nationales de lutte contre le sans-abrisme.
2. Encourager les Etats membres à identifier les progrès réalisés dans le développement de stratégies nationales et à vérifier si une stratégie d'information sur le suivi du sans-abrisme est prévue.
3. Suivre les progrès des Etats membres dans le domaine de systèmes d'enregistrement continu des clients
4. Encourager les offices nationaux de statistiques à adopter la définition harmonisée du sans-abrisme pour la collecte de données tout en reconnaissant que des définitions alternatives peuvent être utilisées à des fins stratégiques.
5. Encourager les offices nationaux de statistiques à jouer un rôle de coordination dans la collecte de données sur le sans-abrisme pour utilisation dans les initiatives à l'échelon européen
6. Réduire les obstacles à la mise en place d'un suivi de l'information sur le sans-abrisme (par exemple via l'utilisation du financement au titre du 7ème Programme cadre, des fonds structures et du programme de recherche européen).

Pour en savoir plus :

Une copie de l'intégralité du rapport (en anglais) peut être téléchargée sur le site internet de la Commission européenne consacré à l'inclusion sociale à l'adresse :

http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/docs/2007/study_homelessness_en.pdf

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.